

Pôle cohésion sociale
Direction des sports
Rapporteur : Claudine SOURISSE

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2024_078
SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

**27 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
DANS LE CADRE DU "SPORT 5/12"**

La ville de Cherbourg-en-Cotentin met en place des actions en direction des enfants et des jeunes afin de favoriser la découverte des activités sportives.

L'action « Sport 5/12 » est proposée aux enfants de 5 à 12 ans durant les vacances scolaires, à l'exception de Noël.

Chaque année, cette opération touche 1 000 jeunes différents. Les activités sont encadrées par des éducateurs municipaux, accompagnés par des associations sportives.

Dans le cadre de cet accompagnement, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire, à verser les subventions aux associations ci-dessous :

- Club Gymnique Cherbourgeois :.....360 €
- Etrier Cherbourgeois :.....768 €
- JSC Manche Hand Ball :.....120 €
- Cherbourg Basket Ball :.....80 €
- Association Sportive Arsenal Marine :.....280 €
- Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin :.....2 448 €
- Association sportive Cherbourg Judo :.....40 €
- Rugby Club Cherbourg Hague :.....40 €
- Gym 2000 :.....80 €
- Association Sportive Tourlaville football :.....900 €
- Club de Loisirs de Tourlaville :.....1 350 €
- Patronnage Laique Tourlaville Basket :.....450 €

La dépense sera imputée au budget 2024 article 6574 enveloppe 46241 (sport vacances) et fera l'objet de virements de crédits vers les enveloppes 61719, 43740, 43748, 43994, 43737, 43742, 44704, 43758, 54246, 65419, 47946, 53947.

Vu l'avis favorable de la commission n° 2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 21h07		Nombre de votants : 55	
<u>Pour</u> : 52	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 2 Guy BROQUAIRE Karine HÉBERT	<u>NPPV</u> : 1 Quentin LAGALLARDE

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 10 avril 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 52

Date de la convocation et de son affichage : 28 mars 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le dix avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 28 mars 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence (mandataire VARENNE Valérie à son départ 21h45) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 20h30) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 21h11) - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h57) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h26) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 19h37) - ISOIRD Valérie (mandataire MARTIN Patrice jusqu'à son arrivée 19h08) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (arrivée 17h37) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 19h48) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (mandataire LEQUILBEC Frédéric à son départ 18h20) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée 18h15) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal a donné procuration à VIVIER Nicolas

MARGUERITTE Camille a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

SAGET Eddy a donné procuration à HÉRY Sophie

Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 050-200056844-20240412-DEL2024_078-DE